

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 13 février 2023

Le lundi 13 février deux mille vingt-trois à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de sa Présidente du vendredi 27 janvier deux mille vingt-trois et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 6 votants : 7

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Louissette LECOQ, Philippe RICHIER,
représentants le Conseil Municipal,
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses,

Absent Excusé :

Dominique BARNET ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL, représentant les personnes handicapées,

Mme Louissette LECOQ est désignée secrétaire de séance.

2023-06

Convention entre le CCAS et EDF

Le C.C.A.S de NOTRE-DAME DE BONDEVILLE est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par le soutien aux familles dans leurs dépenses d'énergies. EDF est un acteur reconnu en matière de lutte contre la précarité énergétique et propose des partenariats nationaux comme locaux destinés à lutter contre la précarité énergétique.

Considérant que l'accompagnement des usagers en situation de précarité est un objectif commun aux deux parties,

Considérant que les deux parties jouent un rôle essentiel dans l'information aux habitants des différents dispositifs et procédures d'aides en matière d'énergie,

Considérant qu'il existe des intérêts communs entre les deux parties, il apparait opportun de mettre en place une convention entre la CCAS et EDF afin d'accompagner au mieux les usagers,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,
Par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Autorise Madame la Présidente du CCAS à signer ladite convention pour la période 2023-2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le

La Présidente du CCAS

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267690328-20230216-2023-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2023

